

Communes de  
ANGEVILLERS - AUMETZ - BOULANGE - FONTOY  
HAVANGE - OTTANGE - ROCHONVILLERS - TRESSANGE

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES

### ÉLABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003  
ENQUETE PUBLIQUE du 15 octobre au 15 novembre 2004  
APPROBATION A.P. du 23 décembre 2004

### 1ère RÉVISION

PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007  
Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010  
ENQUETE PUBLIQUE du 16 mai au 17 juin 2011  
APPROBATION A.P. du 30 septembre 2011

### 2ème RÉVISION

PRESCRIPTION A.P. du 20 septembre 2021  
Mise en application immédiate A.P. du 15 novembre 2022

Vu pour être amené à l'arrêté N°2022-DDT-SRECC-UPR-15 du 15 novembre 2022

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Olivier DELCAYROU

### LÉGENDE

- R1** ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements / Eboulements / Puits  
→ INCONSTRUCTIBLE
- R2** ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes (DTA)  
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
- J** ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées (DTA)  
→ CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS

